

| | | |
|--------------------------|------------------------|--|
| REPUBLIQUE FRANCAISE | ANNEE | Envoyé en préfecture le 17/01/2025 |
| DEPARTEMENT DU GERS | N° séance | Reçu en préfecture le 17/01/2025 |
| ARRONDISSEMENT DE CONDOM | N° délibération | Publié le 17/01/2025 |
| COMMUNE DE LECTOURE | Nomenclature « actes » | ID : 032-213202088-20241216-2024DEC16_362-DE |
| | 7.1.2 | Délibération afférente aux actes budgétaires |

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

6

Séance Publique ordinaire du **16 décembre 2024**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 6 décembre 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie ACHÉ
Mme Sylvie COUDERC
M. Loïc DÉANGLES
Mme Laurianne DUCASSÉ
Mmes Françoise LACAPERRE

Ont donné procuration :

Mme Sylvie ACHÉ à M. Pascal ANDRADA
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
Mmes Françoise LACAPERRE à M. Jean-Yves DELACOSTE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Frank GOBBATO

Objet : Budget Assainissement – Proposition d'ouverture de crédit d'investissement sur l'exercice 2025

RAPPORTEUR : Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

L'alinéa 3 de l'article L1612-1 du CGCT prévoit *budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».*

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres (choix initial du vote du budget au sein de la commune) du budget 2024 de l'assainissement.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services dont le besoin peut intervenir avant le vote du budget primitif du BA « Assainissement » pour 2025, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires.

Madame l'adjointe au Maire propose donc aux élus, de porter cette ouverture anticipée pour 2025, à hauteur de 25% des crédits investissements votés (DM réels inclus) au titre de l'exercice 2024.

Les dépenses ainsi autorisées, dans l'attente du vote du budget, engagent la commune dans la mesure où elles devront être reprises a minima au budget primitif 2025.

| Budget | Chapitre budgétaire | Désignation chapitre | Montant réel inscrit au BP (DM incluses) | Montant autorisé (max 25%) |
|------------------------------|---------------------|-------------------------------|--|----------------------------|
| Budget annexe assainissement | 20 | Immobilisations Incorporelles | 8 300,00 € | 2 075,00 € |
| | 21 | Immobilisations Corporelles | 390 000,00 € | 97 500,00 € |

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'approuver l'ouverture anticipée des crédits ainsi exposée au titre du budget primitif de l'assainissement pour 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Frank GOBBATO



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 17 JAN. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 17 JAN. 2025